



Présentation du dispositif à l'attention des professionnels

Introduction :

Le « soutien à l'action éducative parentale et familiale » mis en œuvre par Histoires de PARENTS est une prestation relevant du Dispositif de prévention secondaire (DPS) du Service de protection de la jeunesse (SPJ).

La prévention socio-éducative secondaire dans le dispositif d'Histoires de parents, consiste à développer des interventions visant à soutenir des parents ou à des familles **confrontées à des évènements ou à des circonstances externes ou internes pouvant fragiliser leur situation, leur équilibre familial et entraver leurs capacités éducatives.**

Histoires de PARENTS est destiné à des parents dont la situation des enfants contient un potentiel de mise en danger. Les parents s'adressent directement à Histoires de parents. Ces parents, volontaires, reconnaissent les difficultés énoncées et la prestation vise le renforcement de leurs capacités de réponse.

Les parents peuvent également être orientés par des professionnels de la santé, du social et de l'enseignement obligatoire (réf. art. 26 al. 3 de la LProMin).

Ces professionnels peuvent contacter Histoires de PARENTS pour vérifier l'adéquation de leur démarche d'orientation, sans toutefois révéler l'identité de la famille et de ses membres.

En référence au cadre du DPS, Histoires de PARENTS peut vérifier la pertinence de l'orientation décidée par le professionnel et, le cas échéant, lui suggérer des réponses plus opportunes, voire l'orienter vers une prise de conseil anonyme auprès de l'Office régional de protection des mineurs concerné.

Le dispositif :

De quoi s'agit-il ?

Soutien et accompagner des parents vivant des difficultés familiales internes ou des situations fragilisantes pouvant conduire à une mise en danger du développement de l'enfant ou à une attitude éducative inadéquate des parents pris par ces circonstances (mise en danger potentielle, enfants en risque de mise en danger).

Quel est son objet de travail ?

La fonction éducative (parentale) s'exerce dans la relation parent-enfant et la relation familiale (famille nucléaire et élargie). Elle **s'étend aux relations sociales dans leur ensemble**, notamment à l'environnement de vie, à la scolarité, à la santé, aux loisirs et à la citoyenneté (mœurs, règles, lois).

A qui s'adresse-t-elle ?

Le « soutien à l'action éducative parentale et familiale » vise en priorité ces familles fragilisées avec des enfants de 4 à 13 ans.

Le souhait d'obtenir des réponses d'ordre éducatif se manifeste par **le parent lui-même sur**

orientation de professionnels (écoles, médecins, CSR, etc.) ou du SPJ.

Il ne peut y avoir de concomitance avec une mesure de la PSE (prestation socio-éducative).

Le parent demandeur doit être accueillant et détenteur de l'autorité parentale.

A quoi s'intéresse-t-elle et comment ?

L'objectif principal est de **soutenir et renforcer la « capacité de réponse parentale »** lorsque celle-ci est confrontée à des difficultés intrinsèques ou non : en effet, les besoins éducatifs s'inscrivent dans la combinaison entre les compétences parentales et les réponses sociétales (contexte social, politique et économique).

Personnes concernées :

Il s'agit de répondre à des situations vécues ou identifiées par les parents comme problématiques. Le travail consiste d'une part à **faire émerger les motivations, à les ajuster et les renforcer**. De l'autre, **à mobiliser, enrichir les ressources présentes et, selon les circonstances, à orienter vers** des structures et/ou des personnes à même de répondre à des aspects spécifiques. Plus encore qu'aux parents eux-mêmes, nous avons à faire avec des « Histoires de PARENTS ».

Le dispositif de soutien à la parentalité d'Histoires de PARENTS a pour finalité de favoriser le changement et l'évolution des comportements parentaux en adéquation avec l'évolution du développement de l'enfant et de son milieu social. L'intégration et l'évaluation des différentes modalités du dispositif sont garanties par le travail dans ce que nous appelons **l'Espace familial**.

Le dispositif s'appuie sur trois modalités d'intervention, distinctes, indissociables et interdépendantes:

- L'espace familial : entretiens individuels et/ou familiaux à domicile
- Les ateliers thématiques : questionner les représentations des parents par l'exposé de connaissances et de références sociales.
- Les groupes de parole : mettre en mot des expériences de vie et les partager avec d'autres parents.

Le dispositif veut permettre le développement du discours parental construit à l'aide des techniques d'explicitation en vue d'une compréhension globale de la situation, prenant en compte les règles sociales et les éléments de connaissances éducatives qui devront conduire à l'expérimentation et à l'élaboration de réponses individuelles et contextualisées. C'est donc dans un processus d'accompagnement de l'apprenance par un aller retour entre les références sociales et expérience individuelle que se constituera un changement progressif de la situation.

L'appui ponctuel et l'orientation aux tiers professionnels concerne :

- Le choix d'orientation des familles vers Histoires de PARENTS (important : l'identité des parents doit rester anonyme).
- Un appui ponctuel afin d'identifier si le tiers est encore en mesure d'influencer un changement de la situation par ses propres moyens.

Les intervenants d'Histoires de PARENTS contribuent à soutenir le professionnel à trouver une réponse ou une orientation en rapport avec les circonstances de sa demande.

La pertinence du choix des réponses est un facteur qui contribue de manière importante à limiter les risques de renforcement et de chronicisation des situations rencontrées. Si les circonstances particulières le nécessitent, les intervenants d'Histoires de PARENTS communiquent ouvertement sur l'adéquation de la réponse choisie et ses limites. Les intervenants ne se présentent comme des experts, mais comme des interlocuteurs attentifs, offrant, dans la mesure du possible, un éclairage ou un angle de vue extérieur.